

OSEZ NOUS REJOINDRE

Depuis de nombreuses années, la Direction fait circuler de fausses idées sur les Syndicats. D'ailleurs, combien d'entre vous sont sympathisants mais n'osent pas prendre leur carte d'adhérent ?

Combien de fois entendons-nous les même rengaines : "je ne veux pas avoir d'ennuis ou être fiché(e) par mes supérieurs", "la cotisation est trop chère", "la plupart des syndicalistes sont des planqués"...

Autant d'idées fausses que notre Direction s'applique à faire germer et à cultiver à outrance.

Vous devez savoir que votre hiérarchie ne peut en aucun cas connaître si vous êtes syndiqués ou non. Il n'existe aucun listing au sein de l'entreprise avec les noms des personnes qui souhaitent protéger leurs droits ! Et heureusement d'ailleurs ! Serions-nous dans un pays libre si de telles pratiques existaient en France ?

Le coût de votre carte d'adhérent ne doit en aucun cas être un frein à la défense de vos intérêts et ceci pour plusieurs raisons :

- la première, beaucoup de salariés l'ignorent, est que les deux tiers de votre cotisation annuelle est déductible des impôts. Pourquoi attendre davantage ?
- la seconde est qu'en tant qu'adhérent, votre Syndicat pourra prendre votre défense en cas de litige avec votre employeur, ou de licenciement. Connaissez-vous le coût d'un bon avocat ?
- vous avez également la possibilité d'une aide financière en cas de grève



Sachez également que notre Direction aime à faire croire que les élus que nous sommes utilisons nos heures de délégations à des activités plus personnelles que celles autorisées par nos attributions. Or, ces heures sont primordiales et indispensables à l'accomplissement de nos diverses missions.

Certaines personnes "bien pensantes" souhaiteraient créer un climat conflictuel entre salariés et syndicats, mais qui sommes-nous si ce n'est la voix des salariés ?

A ceux qui justifient leurs idées en clamant "à quoi servent les Syndicats ?" Nous répondons sans hésiter :

"A DEFENDRE VOS INTERETS CHERS COLLEGUES !"

Comment pouvons-nous bénéficier de cinq semaines de congés payés par an sinon grâce à l'action des Syndicats !

Comment sommes nous passés de 90 heures de travail hebdomadaire à 35 heures en un siècle et demi ? Par la conviction d'hommes et de femmes, comme vous et nous, qui ont voulu faire bouger les choses !

Ce ne sont pas les exemples qui manquent !

Malheureusement de moins en moins de salariés osent s'élever contre le patronat, alors que ce qui fait la force d'un Syndicat face à la Direction, ce sont ses adhérents !

Nos dirigeants peuvent se réjouir : à force de diffuser des idées fausses, les salariés n'osent pas adhérer à un Syndicat et encore moins s'y investir ... et cependant, pour défendre VOS intérêts, VOS droits et VOS emplois, nous avons besoin de VOTRE soutien !

Adhérez à FO-Matmut, ainsi nous pourrons faire passer VOS idées lors des négociations qui se feront enfin d'égal à égal grâce à VOTRE appui !

**Défendez vos droits, ne soyez plus spectateurs
mais acteurs de votre avenir**

Contactez-nous :

Tél : 06 09 87 01 97 / www.fo-matmut.com / courriel : contact@fo-matmut.com

- ☎ : Roselyne GONZALEZ 11800 Trèbes tél : 06 81 74 73 98**
- Florie JALLIET 71390 Marcilly les Buxy tél : 06 26 43 66 23**
- Gilles MONGIN 34570 Pignan tél : 06 11 94 70 80**
- Elisabeth PEREZ 34820 Assas tél : 06 09 87 01 97**
- Martine SOMMIER 06110 Le canet tél : 06 99 06 66 57**
- Brigitte VENET 64000 Pau tél : 06 84 17 16 08**

Bulletin à découper et à nous retourner :

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :

Adresse du site de travail (tampon) :

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer